

PROGRAMME DE FORMATION COLLECTIVE
EN DIDACTIQUE DES LANGUES SECONDES

DOCUMENT D'INFORMATION
destiné au personnel des commissions scolaires

2005-2006

Direction de la formation et de la titularisation
du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

TABLE DES MATIÈRES

1	Nature du programme	
2	Destinataires	
3	Objectifs du programme	
3.1	Objectif général	
3.2	Objectifs particuliers	
4	Présentation des projets de formation collective en didactique des langues secondes	
4.1		Présentation d'un projet
4.2		Modalités d'inscription
4.3		Critères retenus pour l'analyse et la sélection des projets
5	Répartition budgétaire et modalités de financement	
5.1		Montant de la subvention alloué à la suppléance
5.2		Frais d'animation
5.3		Frais relatifs au déplacement du personnel enseignant
6	Modalités de remboursement	
7	Documents de formation	
7.1		Anglais, langue seconde
7.2		Français, langue seconde et immersion
	Annexes	

[1 Nature du programme](#)

Le présent programme mis sur pied par le ministère québécois de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, est de nature à aider les commissions scolaires à atteindre leurs objectifs au regard de la formation collective en didactique des langues secondes au secteur de la formation générale des jeunes.

[2 Destinataires](#)

Le programme est destiné au personnel des commissions scolaires.

[3 Objectifs du programme](#)

[3.1 Objectif général](#)

L'objectif général est de soutenir la construction de compétences en didactique du français, langue seconde ainsi qu'en didactique de l'anglais, langue seconde, au Québec.

[3.2 Objectifs particuliers](#)

- permettre au personnel enseignant de s'approprier et de mettre en œuvre des approches didactiques et des démarches d'enseignement-apprentissage rénovées;
- aider le personnel enseignant à construire et à mettre en place des modèles d'organisation de la classe mieux adaptés aux besoins d'apprentissage des élèves;
- inciter le personnel enseignant à développer des dispositifs d'évaluation intégrés à la dynamique des apprentissages;
- favoriser la recherche et le développement dans le domaine de la didactique des langues secondes.

[4 Présentation des projets de formation collective en didactique des langues secondes](#)

[4.1 Présentation d'un projet](#)

Les projets de formation collective doivent s'adresser exclusivement aux personnes ayant complété une formation initiale en enseignement, dont les compétences langagières en langue seconde sont reconnues ou en voie de l'être par un organisme autorisé, vérifiées selon un processus formel d'évaluation de la maîtrise d'une langue. De plus, ces personnes assument une tâche d'au moins 10 % d'un équivalent temps plein en enseignement de l'anglais, langue seconde ou du français, langue seconde en 2005-2006 ou bien elles sont recommandées par une commission scolaire pour l'enseignement d'une langue seconde en 2006-2007. Une commission scolaire peut présenter un ou des projets visant l'acquisition de compétences en langue seconde tout aussi bien qu'en didactique spécifique d'une langue seconde. Elle peut également privilégier une formation axée sur la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise. Un même projet peut s'adresser à des ordres d'enseignement différents ou encore regrouper plusieurs commissions scolaires d'une même région. La commission scolaire devra établir la priorité de ses demandes et l'indiquer à l'endroit prévu à l'annexe 1 du programme. Les projets seront acceptés s'ils répondent aux critères de sélection fixés et se situent dans limites budgétaires établies.

[4.2 Modalités d'inscription](#)

La commission scolaire qui présente un ou des projets de formation doit remplir le **formulaire officiel** fourni à l'annexe I du présent document et le faire parvenir au plus tard le **30 juin de l'année en cours**¹ à sa direction régionale ou, dans le cas des projets concernant le français, langue seconde, à la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les adresses des différentes directions se trouvent à l'annexe II.

Au cours du mois d'août, le représentant ou la représentante du Ministère fera connaître à la directrice générale ou au directeur général de la commission scolaire la décision du comité de sélection. Une copie de la décision sera transmise à la personne responsable du projet.

[4.3 Critères retenus pour l'analyse et la sélection des projets](#)

Pour être acceptés, les projets devront :

- respecter l'objectif général et les objectifs particuliers du programme de formation collective qui sont mentionnés au point 3;
- comporter soit :
 - des activités de formation théorique ou de formation pratique en didactique spécifique d'une langue seconde coordonnées par une université québécoise²;
 - des activités de formation, liées au Programme de formation de l'école québécoise au préscolaire, primaire ou au secondaire (atelier, recherche, etc.), choisies ou préparées par les commissions scolaires;
 - des activités de formation offertes dans les documents de formation décrits aux annexes III et IV du présent document; à
- comporter des activités animées en anglais dans le cas de l'anglais, langue seconde, et en français dans le cas du français, langue seconde;
- comprendre une description claire du projet et du suivi prévu;
- respecter les modalités d'inscription;

- respecter les modalités de financement.

Attention : Les activités de suivi ne sont pas subventionnées.

5 Répartition budgétaire et modalités de financement

La répartition budgétaire du Programme de formation collective en didactique des langues secondes tient compte d'un certain nombre de facteurs dont :

- le nombre d'enseignantes et d'enseignants de français, langue seconde;
- le nombre d'enseignantes et d'enseignants d'anglais, langue seconde;
- la taille de chaque commission scolaire;
- l'indice d'éloignement.

5.1 Montant de la subvention alloué à la suppléance

Conformément à l'Entente nationale intervenue avec le personnel scolaire, les frais de suppléance autorisés sont les mêmes pour toutes les commissions scolaires et ils ne peuvent excéder 169 \$ par jour.

Le montant de la subvention allouée pour la suppléance représente un maximum de **50 p. 100 des frais** de suppléance rattachés au projet, **jusqu'à concurrence d'une journée au maximum**. Ce montant s'applique uniquement aux activités de formation. La signature des personnes présentes à chaque jour permet d'établir le montant final.

Durée du projet ³	Suppléance subventionnée
Deux journées	Une journée
Une journée	Une demi-journée

Le montant de la subvention accordée **ne peut être transféré à un autre projet**.

5.2 Frais d'animation

Sauf dans le cas d'activités de formation théorique ou pratique en didactique spécifique d'une langue seconde, le Ministère souhaite encourager le développement d'un savoir-faire adapté aux particularités et aux besoins locaux et régionaux. Ainsi, les commissions scolaires sont invitées à utiliser les services d'une conseillère pédagogique ou d'un conseiller pédagogique de langue seconde ou d'une personne responsable du dossier de la langue seconde pour animer l'activité de formation. De plus, si la personne-ressource est un enseignant ou une enseignante de langue seconde, le Ministère accordera une subvention selon les normes présentées ci-dessous.

Frais d'animation admissibles	
Titre de la personne-ressource	Subvention admissible
1. Enseignante ou enseignant ou responsable du dossier dans sa commission scolaire (à l'exception des conseillères et des conseillers pédagogiques).	1. Suppléance : 169 \$ par jour d'animation pour un maximum de deux jours. 2. Préparation : une journée de préparation pour chaque journée d'animation. La subvention est de 169 \$ par jour (en argent ou en temps, au choix de la personne) pour un maximum de deux jours .
2. Enseignante ou enseignant ou responsable de dossier d'une commission scolaire de la même région administrative (à l'exception des conseillères ou des conseillers pédagogiques).	1. Suppléance : 169 \$ par jour d'animation pour un maximum de deux jours . 2. Préparation : une journée de préparation pour chaque journée d'animation. La subvention est de 169 \$ par jour (versée en argent ou en temps, au choix de la personne) pour un maximum de deux jours ⁴ . 3. Frais de séjour et de déplacement.
3. Conseillère pédagogique ou conseiller pédagogique d'une autre commission scolaire de la région administrative qui ne touche pas de salaire de sa commission scolaire lors de son absence.	1. Allocation de 250 \$ pour l'animation par jour pour un maximum de deux jours (tous les frais supplémentaires sont à la charge de la commission scolaire). 2. Frais de séjour et de déplacement ⁵ .

Note : Si la personne-ressource ne fait pas partie d'une des catégories précitées, la commission scolaire devra payer les frais liés à l'animation, ainsi que les frais de séjour et de déplacement.

Seront acceptés les frais de séjour suivants :

Frais de repas quotidiens pour la personne responsable de l'animation (incluant les taxes et tout autres frais)	
Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Total	46,25 \$ par jour (maximum)

Frais de séjour (incluant les taxes et tout autres frais)	
Île-de-Montréal	116,00 \$ par jour
Communauté urbaine de Québec	106,00 \$ par jour
Laval, Hull, Longueuil, Lac-Beauport, Lac-Delage et Beaupré	96,00 \$ par jour
Ailleurs au Québec	79,00 \$ par jour
Chez un parent, une amie ou un ami	21,10 \$ par jour

5.3 Frais relatifs au déplacement du personnel enseignant

Les frais de déplacement du personnel enseignant seront acceptés si le lieu d'assignation de travail est à plus de 100 kilomètres (aller seulement) du lieu où se tient l'activité de formation.

Les frais autorisés pour l'utilisation d'une voiture sont de 0,13 \$ par kilomètre si la personne voyage seule ou de 0,37 \$ si elle transporte une participante ou un participant. L'animateur ou l'animatrice qui doit se déplacer seule ou seul peut toutefois réclamer 0,37 \$ par kilomètre. **L'utilisation des transports en commun ou de moyen de transport plus économique est vivement recommandée.**

6 Modalités de remboursement

Le montant de la subvention sera versé directement à la commission scolaire pourvu que les formulaires officiels qui se trouvent aux annexes V et VI du présent document aient été dûment remplis et expédiés.

Les formulaires de remboursement relatifs aux **projets concernant l'anglais, langue seconde** doivent parvenir à la **direction régionale visée du Ministère** après la réalisation du projet, au plus tard le **30 juin**⁶. Ceux qui se rapportent aux **projets concernant le français, langue seconde** doivent parvenir à la **Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du Ministère** au plus tard le **30 juin**⁶ de l'année durant laquelle le projet a été réalisé.

Veillez noter que les montants non réclamés au 30 juin seront transférés au budget global de l'année suivante, ce qui permettra l'acceptation d'un plus grand nombre de projets.

[7 Documents de perfectionnement](#)

[7.1 Anglais, langue seconde](#)

- Cooperative Learning in the ESL Classroom in Québec (P,S)
- Becoming Strategic in the ESL Classroom (P,S)
- L'anglais, langue seconde, dans les classes d'adaptation scolaire (P,S)
- The portfolio (P,S)
- Strategies for success (P)

[7.2 Français, langue seconde et immersion](#)

- Enseignement de la grammaire au secondaire (S)
- Enseignement de la lecture au secondaire, première partie (S)
- Enseignement de la lecture au secondaire, seconde partie (S)
- Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « La famille : hier et aujourd'hui » (S)
- Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau » (S)
- Enseignement du vocabulaire au secondaire (S)
- Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier (S)
- Les nouvelles technologies comme soutien à l'apprentissage du français (P,S)

On peut s'adresser à sa direction régionale ou à la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du Ministère si l'on souhaite consulter les documents de formation en français, langue seconde, et en anglais, langue seconde.

[Annexes](#)

Annexe I	Formulaire de présentation d'un projet de formation collective en didactique des langues secondes (fichier Word, 79 ko)
Annexe II	Adresses des directions régionales (fichier Word, 28 ko)
Annexe III	Description des documents d'anglais, langue seconde (fichier Word, 30 ko)
Annexe IV	Description des documents de français, langue seconde et immersion (fichier Word, 36 ko)
Annexe V	Formulaire de réclamation d'un projet de formation collective en didactique des langues secondes (fichier Word, 89 ko)
Annexe VI	Synthèse des évaluations individuelles (fichier Word, 31 ko)
Annexe VII	Fiche d'évaluation individuelle (fichier Word, 32 ko)

- [1] En raison de la pénurie de personnel qualifié en enseignant de l'ALS annoncée pour septembre 2006, les projets de formation pour l'année 2005-2006 seront analysés jusqu'au 30 septembre 2005.
- [2] Voir document produit par la Direction de la formation et du personnel scolaire en mai 2005, intitulé : Mesures visant à combler les pénuries envisagées du personnel enseignant pour 2006-2007.
- [3] À l'exception des projets cités en annexe, d'une durée de trois jours, pour lesquels la subvention représentera 1,5 jour.
- [4] Lorsqu'une personne anime la même session de formation plus d'une fois, le comité de sélection doit déterminer le montant qui sera versé pour la préparation de la formation.
- [5] Dans les cas exceptionnels où le savoir-faire n'est pas disponible dans la région, le responsable de dossier d'une direction régionale pourra présenter une demande à la DFTPS. Si la demande est acceptée, une personne-ressource provenant d'une autre région pourra être engagée. Les frais d'animation admissibles seront alors les mêmes que ceux mentionnés aux points 2 et 3 du tableau.
- [6] La signature des participantes et des participants à l'Annexe V n'est pas requise pour les personnes ayant suivi un ou des cours dans le cadre d'une formation en didactique spécifique d'une langue seconde. Toutefois, le relevé de notes officiel de chacune de ces personnes devra obligatoirement accompagner l'Annexe VII.

Annexe I

Formulaire de présentation d'un projet de formation collective en didactique des langues secondes

Ordre d'enseignement	Langue	Priorité du projet
<input type="checkbox"/> Éducation préscolaire	<input type="checkbox"/> Anglais, langue seconde	<input type="text"/> Numéro de priorité du projet (1 ^{er} choix, 2 ^e choix, etc.)
<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> Français, langue seconde	
<input type="checkbox"/> Secondaire	<input type="checkbox"/> Français, immersion	
<input type="checkbox"/> Primaire et secondaire		

Renseignements généraux
Nom de la commission scolaire responsable du projet:
Nom du ou de la responsable du projet :
Téléphone (préciser l'indicatif régional) :
Courriel :

Titre du projet :	
Nombre total de jours : (deux au maximum)	Nombre de participants et de participantes :

Annexe I (suite)

Estimation du coût du projet

Animation (*reproduire cette feuille au besoin*)

Titre de l'atelier :

Nom de l'animatrice ou de l'animateur (transmettre l'information au moment de présenter le projet)	Titre de l'animatrice ou de l'animateur	Employeur de l'animatrice ou de l'animateur
Si l'animation est effectuée par un conseiller ou une conseillère pédagogique, indiquer si cette personne reçoit un salaire de sa commission scolaire lors de son absence Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

1. Estimation du coût de l'animation (se référer au tableau à la section 5.2 du document d'information)

Rémunération (taux × nombre de jours)	\$ ×	=	\$
Coût de la préparation (taux × nombre de jours) (enseignant, enseignante ou responsable; maximum : 344 \$)	\$ ×	=	\$
Frais de séjour			\$
Frais de déplacement (taux × nombre de km)	0,37 \$ ×	=	\$
	Total 1 =		\$

2. Estimation du coût pour les participantes et les participants

Nombre de participantes et de participants (personnel enseignant de langue seconde de la commission scolaire)	participantes et participants		
Nombre de jours subventionnés (1 jour maximum)	jour		
Frais de déplacement lorsque l'aller est de plus de 100 km (taux × nombre de km × nombre de personnes)	0,13 \$ ×	×	= \$
	0,37 \$ × (covoiturage)	×	= \$
Frais de suppléance (taux × nombre de jours subventionnés × nombre de personnes)	169 \$ ×	×	= \$
	Total 2 =		\$

3. Total global (Total 1 + Total 2) =	\$
Montant accordé par le Ministère :	\$

4. Coût moyen par personne (incluant les honoraires de l'animatrice ou de l'animateur, s'il y a lieu)		
(Total 1 + Total 2)	\div (Nombre de participants et de participantes)	= Coût moyen
\$		\$

Signature de la directrice générale ou du directeur général :

Annexe I (suite, reproduire au besoin pour plus d'espace)

Description du projet	activité tirée de la liste en annexe <input type="checkbox"/>
	activité préparée par la commission scolaire <input type="checkbox"/>
Titre du projet ou du document :	

Objectif général du projet :	

Objectifs particuliers du projet :	

Description du projet :	

Description du suivi prévu :	

Annexe II

Adresses des directions régionales

Pour les projets concernant l'anglais, langue seconde, adressez toute demande à la personne responsable du Programme de formation collective en didactique des langues secondes dans la direction régionale visée :

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine Ministère de l'Éducation 355, rue Saint-Germain ouest, 2 ^e étage Rimouski (Québec) G5L 3N2 Téléphone: (418) 727-3600 Télécopieur: (418) 727-3557	Direction régionale du Saguenay— Lac-Saint-Jean Ministère de l'Éducation Édifce Marguerite-Belley 3950, boulevard Harvey, 2 ^e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6 Téléphone: (418) 695-7982 Télécopieur: (418) 695-7990
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Ministère de l'Éducation 1020, route de l'Église, 3 ^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9 Téléphone: (418) 643-7934 Télécopieur: (418) 643-0972	Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec Ministère de l'Éducation Édifce Capitanal, bureau 213 100, rue Laviolette, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 Téléphone: (819) 371-6711 Télécopieur: (819) 371-6075
Direction régionale de l'Estrie Ministère de l'Éducation 200, rue Belvédère Nord, bureau 3.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9 Téléphone: (819) 820-3382 Télécopieur: (819) 820-3947	Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière Ministère de l'Éducation 300, rue Sicard, bureau 200 Ste-Thérèse-de-Blainville (Québec) J7E 3X5 Téléphone : (450) 430-3611 Télécopieur : (450) 430-4005

Annexe II (suite)

Adresses des directions régionales

Direction régionale de la Montérégie Ministère de l'Éducation Édifce Montval, 6 ^e étage 201, place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone: (450) 928-7438 Télécopieur: (450) 928-7451	Direction régionale de Montréal Ministère de l'Éducation 600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4L1 Téléphone : (514) 873-4630 Télécopieur : (514) 873-0620
Direction régionale de l'Outaouais Ministère de l'Éducation 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage Hull (Québec) J8X 4C2 Téléphone: (819) 772-3382 Télécopieur: (819) 772-3955	Direction régionale de l'Abitibi Témiscamingue et du Nord-du-Québec Ministère de l'Éducation 215, boulevard Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6 Téléphone: (819) 763-3001 Télécopieur: (819) 763-3017
Direction régionale de la Côte-Nord Ministère de l'Éducation 106, rue Napoléon, 2 ^e étage Sept-Îles (Québec) G5C 1C5 Téléphone : (418) 964-8420 Télécopieur : (418) 964-8504	

Pour les projets concernant le français, langue seconde, faites parvenir toute demande à l'adresse suivante :

Responsable du Programme de formation collectif
en didactique des langues secondes
Direction de la formation et de la titularisation
du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : (418) 644-1401
Télécopieur : (418) 643-2149

Annexe III

Description des documents d'anglais, langue seconde

Cooperative Learning in the ESL Classroom in Québec (3 jours)

Objectifs généraux

1. Faire connaître aux participantes et aux participants les principes de l'apprentissage coopératif.
2. Permettre une mise en application efficace de l'approche coopérative en classe de langue seconde.

Objectifs particuliers

1. Rendre les participantes et les participants capables de comprendre les principes de l'apprentissage coopératif ainsi que les résultats des recherches dans ce domaine, en vue de l'apprentissage de la langue seconde au Québec.
2. Rendre les participantes et les participants aptes à maîtriser les techniques de l'apprentissage coopératif pour ce qui est de l'anglais, langue seconde, en classe.
3. Amener les participantes et les participants à adopter une attitude positive à l'égard de l'apprentissage coopératif.

Becoming Strategic in the ESL Classroom,1999 (2 jours)

Objectifs généraux

1. Permettre aux participantes et aux participants de se réapproprier le processus d'apprentissage.
2. Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler des stratégies et des procédés dans la démarche d'enseignement ou d'apprentissage de l'anglais, langue seconde, en adoptant une approche axée sur la communication.

Objectifs particuliers

1. Faire prendre conscience aux participantes et aux participants du processus global et des composantes de la démarche d'apprentissage proposée.
2. Faire découvrir aux participantes et aux participants le fonctionnement du cerveau durant le processus d'apprentissage adopté.
3. Apprendre aux participantes et aux participants à utiliser un modèle pédagogique adapté au processus d'apprentissage retenu.
4. Permettre aux participantes et aux participants d'exploiter des stratégies d'enseignement ou d'apprentissage relatives à l'écoute, à la lecture, à l'écriture et à l'expression orale.
5. Amener les participantes et les participants à intégrer des stratégies et des procédés dans un scénario d'apprentissage.

L'anglais, langue seconde, dans les classes d'adaptation scolaire, 1999 (3 jours)

Objectif général

Permettre aux titulaires d'une classe qui n'ont pas de formation initiale en enseignement des langues secondes ainsi qu'aux spécialistes en langue seconde qui ont peu de formation en adaptation scolaire d'améliorer la qualité de leur action pédagogique dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

Objectifs particuliers

Jour 1 : La situation vue par les enseignants et les enseignantes et les élèves

1. Permettre aux participantes et aux participants de préciser leurs opinions et leurs attentes à l'égard du milieu de l'adaptation scolaire afin de déterminer quelles conséquences elles pourraient avoir sur leur enseignement.
2. Permettre aux participantes et aux participants de comprendre davantage l'attitude et les attentes des élèves à l'égard de l'apprentissage de l'anglais, langue seconde.

Jour 2 : Les différents effectifs et les techniques d'intervention

1. Faire connaître aux participantes et aux participants les caractéristiques propres aux élèves qui ont des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.
2. Apprendre aux participantes et aux participants à utiliser des techniques d'intervention appropriées.
3. Faire acquérir aux enseignantes et aux enseignants des habiletés de gestion de classe.

Jour 3 : La pédagogie et l'adaptation du matériel utilisé

1. Examiner des activités et des stratégies pédagogiques appropriées.
2. Apprendre aux participantes et aux participants à adapter à leurs besoins le matériel pédagogique existant.

La démarche du portfolio, 2000 (2 jours)

Il est préférable de prévoir une journée complète de formation suivie de deux demi-journées de formation.

Objectifs généraux

Apprendre aux enseignantes et aux enseignants d'anglais, langue seconde, à intégrer la formule du portfolio dans leur pratique pédagogique. Soutenir la formation continue des enseignantes et des enseignants de langue seconde au regard de la réforme de l'éducation.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- définir l'évaluation comme un contexte d'apprentissage;
- analyser les types courants de portfolios;
- déterminer les types de portfolios qui conviennent à leur classe;
- préciser les modalités d'utilisation du portfolio en classe;
- déterminer des façons de favoriser la participation des élèves à cette démarche;
- déterminer des critères d'évaluation des éléments constitutifs du portfolio ainsi que du portfolio dans son ensemble;
- établir des stratégies favorisant la réflexion et la métacognition chez les élèves;
- faire un retour sur les expériences menées en classe.

Strategies for success, 2002 (2 jours)

Objectif général

Rendre les enseignantes et enseignants d'anglais, langue seconde aptes à intégrer l'enseignement explicite des stratégies du nouveau programme d'anglais, langue seconde.

Objectifs particuliers

Dans le cadre d'une formation continue, les enseignantes et enseignants pourront notamment :

- prendre conscience de l'importance de l'enseignement de stratégies.
- sensibiliser les élèves à l'importance de l'utilisation de stratégies dans l'apprentissage de l'anglais.
- explorer les différentes stratégies présentes au nouveau Programme.
- développer une compréhension commune du sens et de la portée des différentes stratégies au programme.
- identifier des moments ou contextes propices à l'intégration de l'enseignement explicite des stratégies.
- se rendre apte à enseigner de façon explicite les différentes stratégies.
- prendre connaissance d'exemples concrets d'activités intégrant l'enseignement de stratégies.
- faire le lien entre ces exemples et des expériences vécues en classe.
- développer des moyens ou des outils pour faciliter, chez les élèves, la réflexion sur l'utilisation de stratégies.
- se rendre apte à engager un processus de réflexion sur l'efficacité de l'enseignement de stratégies.
- explorer les caractéristiques de l'évaluation des stratégies.
- s'appropriier certains outils pour l'évaluation des stratégies.

Annexe IV

Description des documents de français, langue seconde et immersion

Enseignement de la grammaire au secondaire, 2002 (2 jours)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de mieux comprendre le rôle et la place de la grammaire dans l'enseignement d'une langue seconde et de s'en servir conformément à une méthode pédagogique axée sur la communication.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- réfléchir sur leur façon d'enseigner la grammaire;
- prendre conscience du rôle que jouent les connaissances grammaticales dans une méthode d'enseignement axée sur le transfert des connaissances;
- adopter une démarche pédagogique facilitant l'acquisition d'habiletés;
- préciser la place qu'occupe l'enseignement de la grammaire dans la démarche pédagogique retenue;
- définir l'importance à accorder à l'enseignement de la grammaire en fonction du degré de connaissance atteint par les élèves;
- apprendre à distinguer les différentes méthodes d'enseignement de la grammaire;
- apprendre à concevoir une activité d'apprentissage axée sur la grammaire.

Enseignement de la lecture au secondaire (première partie) (deux jours)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du guide pédagogique intitulé *Propositions pour une pédagogie de la lecture* (document n° 16-3420-03).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- comprendre l'importance de la lecture dans l'apprentissage d'une langue seconde et reconnaître les exigences qui s'y rapportent;
- étudier des exemples d'activités de lecture;
- prendre connaissance du rôle que jouent les différentes activités de lecture;
- comprendre ce qu'est une démarche de lecture collective en trois étapes;
- comprendre ce qu'est une démarche de lecture individuelle;
- préparer des activités liées à une démarche de lecture particulière;
- prendre connaissance d'une sélection de livres destinés aux jeunes.

Enseignement de la lecture au secondaire (seconde partie)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler le contenu du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie d'une lecture collective et individualisée*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- étudier les modèles de lecture et les principales stratégies qu'utilise un bon lecteur ou une bonne lectrice;
- étudier les caractéristiques des genres et des sous-genres littéraires;
- mettre en application une démarche d'enseignement axée sur la lecture collective;
- réaliser des projets de lecture collective et, à cette fin, animer des activités à partir de trois œuvres de littérature jeunesse destinées aux élèves de 2^e, de 3^e et de 4^e secondaire;
- mettre en application une démarche d'enseignement axée sur la lecture individualisée;
- réaliser des projets de lecture individualisée et à cette fin, animer des activités à partir d'un roman policier, d'un roman d'aventures et d'un roman sentimental.

Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « La famille : hier et aujourd'hui »

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du guide intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire pour les élèves de troisième année du secondaire* (document n° 16-3420-08).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- mettre en application la démarche pédagogique recommandée dans le guide *Propositions pour une pédagogie de l'écoute, fascicules 1 et 2* (documents n°s 16-2424 et 16-2424-01);
- intégrer des savoir-faire dans une pédagogie s'appuyant sur l'écoute;
- se familiariser avec des activités ayant pour objet d'actualiser les objectifs du programme d'études et touchant les différents types de discours ou de textes à caractère informatif, expressif, incitatif, poétique et narratif.

Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau »

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau »*, relatif à l'enseignement donné aux élèves de 5^e secondaire (documents n°s 16-3422-08 et 16-3422-09).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- prendre connaissance de la trousse comprenant une vidéocassette d'une durée de 35 minutes, un guide d'utilisation destiné aux enseignants et aux enseignantes ainsi qu'un document proposant des travaux de lecture à l'intention des élèves;
- apprendre à réaliser un projet de lecture intégrant tous les savoir-faire;
- se familiariser avec les trois étapes de la démarche pédagogique proposée;
- prendre connaissance des activités d'évaluation proposées.

Enseignement du vocabulaire au secondaire

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie du vocabulaire*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- comprendre le rôle et la place du vocabulaire dans une démarche d'enseignement et d'apprentissage d'une langue seconde axée sur la communication;
- adopter des méthodes pédagogiques pouvant promouvoir la communication et améliorer chez les élèves la connaissance et l'emploi du vocabulaire approprié.

Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler le contenu du document intitulé *Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- prendre connaissance du programme d'études conçu pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier;
- exploiter des approches pédagogiques facilitant l'adaptation de l'enseignement du français, langue seconde;
- adapter l'enseignement des habiletés linguistiques (lecture, écriture, écoute et expression orale);
- mettre en application une méthode de travail adaptée aux besoins des élèves qui suivent un programme de formation particulier;
- étudier des prototypes d'unité d'enseignement en vue de leur exploitation en classe.

Les technologies de l'information et des communications : un soutien à l'apprentissage du français, langue seconde (1999)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants, par l'entremise de ce cahier de formation, de se familiariser avec les nouvelles technologies utilisées dans l'enseignement des langues.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- exploiter des approches pédagogiques facilitant l'utilisation des nouvelles technologies comme soutien à l'apprentissage du français;
- prendre connaissance d'activités d'apprentissage permettant l'utilisation des nouvelles technologies comme soutien à l'apprentissage du français.

Annexe V
Formulaire de réclamation d'un projet de formation collective en didactique des langues secondes

Ordre d'enseignement	Langue
<input type="checkbox"/> Éducation préscolaire	<input type="checkbox"/> Anglais, langue seconde
<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> Français, langue seconde
<input type="checkbox"/> Secondaire	<input type="checkbox"/> Français, immersion
<input type="checkbox"/> Primaire et secondaire	

Renseignements généraux	
Nom de la ou des commissions scolaires :	
Nom du ou de la responsable du projet :	
Téléphone (préciser l'indicatif régional) :	
Courriel :	

Titre du projet :	
Dates de la formation (deux jours au maximum) :	Nombre de participants et de participantes :

Annexe V (suite)

Coût du projet

Animation (*reproduire cette feuille au besoin*)

Nom de l'animatrice ou de l'animateur (transmettre l'information au moment de présenter le projet)	Titre de l'animatrice ou de l'animateur	Employeur de l'animatrice ou de l'animateur
Si l'animation est effectuée par un conseiller ou une conseillère pédagogique, indiquer si cette personne reçoit un salaire de sa commission scolaire lors de son absence Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

1. Coût de l'animation (se référer à la section 5.2 du document d'information)			
Rémunération (taux × nombre de jours)	\$	×	= \$
Coût de la préparation (taux × nombre de jours) (enseignant ou enseignante ou responsable; maximum : 334 \$)	\$	×	= \$
Frais de séjour			\$
Frais de déplacement (taux × nombre de km)	0,37 \$	×	= \$
	Total 1 =		\$

2. Coût pour les participantes et les participants			
Nombre de participantes et de participants (personnel enseignant de langue seconde de la commission scolaire)	participantes et participants		
Nombre de jours subventionnés 1 jour maximum	jour		
Frais de déplacement lorsque l'aller est de plus de 100 km (taux × nombre de km × nombre de personnes)	0,13 \$	×	= \$
	0,37 \$ (covoiturage)	×	= \$
Frais de suppléance (taux × nombre de jours subventionnés × nombre de personnes)	169 \$	×	= \$
	Total 2 =		\$

3. Total global (Total 1 + Total 2) =	\$
Coût initial du projet :	\$
Montant accordé par le Ministère :	\$

4. État de compte	
Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit à la commission scolaire :	
la somme de :	_____
pour le projet :	_____
Signature du directrice générale ou de le directeur général de la commission scolaire :	Date :

Annexe V (suite)
Nom et signature des participantes et des participants

Titre de la formation : _____

Date : _____

Nom	Signature	Nom	Signature
1		12	
2		13	
3		14	
4		15	
5		16	
6		17	
7		18	
8		19	
9		20	
10		21	
11		22	

Attestation de la commission scolaire

Nous certifions que les participantes et les participants à ce projet de formation travaillent dans notre commission scolaire comme enseignantes et enseignants de langue seconde ou comme conseillères et conseillers pédagogiques à temps plein ou à temps partiel.

 Signature de la directrice générale du directeur général

 Date

Annexe VI

Synthèse des évaluations individuelles

(à retourner au ministère de l'Éducation avec la réclamation)

Date(s) de la formation	Titre de la formation	
Animation effectuée par :		
<input type="checkbox"/> Anglais, langue seconde	<input type="checkbox"/> Français, langue seconde	<input type="checkbox"/> Français, immersion
La formation s'est déroulée	en anglais <input type="checkbox"/>	en français <input type="checkbox"/>

Indiquer le nombre de personnes qui ont choisi chacune des cotes suivantes :

Légende : **TS- Très satisfait** **PS- Peu satisfait** **S- Satisfait** **I- Insatisfait**

TS S PS I

1. Objectifs

1.1 La pertinence des objectifs de la session

1.2 L'atteinte des objectifs de la session

2. Animation

2.1 Les méthodes et les moyens employés ont favorisé l'atteinte des objectifs

2.2 L'animateur ou l'animatrice portait attention aux besoins exprimés

3. Activités

3.1 Votre degré de satisfaction à propos du contenu

3.2 Les ressources proposées

3.3 La documentation remise

4. Réinvestissement

La possibilité de réinvestissement dans votre pratique

Annexe VI

Synthèse des évaluations individuelles (suite)

Synthèse des points forts (ce que j'ai le plus apprécié): _____

Synthèse des points faibles (ce que j'ai le moins apprécié) : _____

Au regard de cette session, avez-vous des besoins de formation additionnels que vous souhaitez exprimer

Synthèse des commentaires et suggestions : _____

Annexe VII
Fiche d'évaluation individuelle (suite)

Points forts (ce que j'ai le plus apprécié): _____

Points faibles (ce que j'ai le moins apprécié) : _____

Au regard de cette session, avez-vous des besoins de formation additionnels que vous souhaitez exprimer :

Autres commentaires et suggestions : _____
